



FR

CONSEIL DE DIRECTION
100^{ème} session (A)
Réunion à distance – avril / mai 2021

UNIDROIT 2021
C.D. (100) A.2
Original: anglais
avril 2021

Point n°2 de l'ordre du jour: Mise à jour sur les activités en cours

(préparé par le Secrétariat)

<i>Sommaire</i>	<i>Synthèse des principales activités et de l'état d'avancement des projets en cours depuis la 99^{ème} session du Conseil de Direction, dans l'attente d'une mise à complète lors de la session B, qui se tiendra en septembre 2021.</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Aucune</i>
<i>Documents connexes</i>	<i>Liens dans le texte</i>

INTRODUCTION

1. Le Programme de travail d'UNIDROIT pour la période triennale 2020-2022 couvre un certain nombre de sujets que le Conseil de Direction avait initialement recommandé d'inclure au Programme de travail lors de sa 98^{ème} session (Rome, 8-10 mai 2019) et qui ont été approuvés par l'Assemblée Générale lors de sa 78^{ème} session (Rome, 12 décembre 2019) (voir document [UNIDROIT 2019 - A.G. \(78\) 12, paras. 38-51](#)).
2. Après l'approbation par l'Assemblée Générale, le Secrétariat a reçu une proposition visant à inclure dans le Programme de travail le projet sur les Récépissés d'entrepôt, à savoir la rédaction d'une Loi type sur les récépissés d'entrepôt, qui serait mené conjointement avec la CNUDCI. La proposition a été présentée et discutée lors de la 99^{ème} session du Conseil de Direction (voir [UNIDROIT C.D. \(99\) A.8](#)) qui a décidé à l'unanimité de recommander que ce nouveau point soit inscrit au Programme de travail par l'Assemblée Générale lors de sa 79^{ème} session (voir [UNIDROIT A.G. \(79\) 3](#)). Avant son approbation par l'Assemblée Générale, les travaux entrepris sur ce projet ont été de nature purement préparatoire, exigeant peu ou pas de ressources de la part de l'Institut. Après son approbation par l'Assemblée Générale, le nouveau point a été placé sous la lettre d) du Point 1, Opérations garanties.
3. Dans l'attente d'une discussion approfondie de l'ensemble du Programme de travail lors de la deuxième partie de la 100^{ème} session du Conseil de Direction, prévue en septembre 2021, le présent document fournit une synthèse des mesures prises depuis septembre 2020 uniquement sur certaines des activités en cours.

1. Opérations garanties

a) Mise en œuvre des Protocoles ferroviaire et spatial à la Convention du Cap

Protocole ferroviaire

4. Suite à la 99^{ème} session du Conseil de Direction tenue du 23 au 25 septembre 2020, le Secrétariat a poursuivi ses activités de promotion pour assurer l'entrée en vigueur du Protocole ferroviaire de Luxembourg à la Convention du Cap, en coopération avec l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF), le Groupe de travail ferroviaire et le Groupe sur la ratification.

5. Le 8 avril 2021, l'OTIF et UNIDROIT ont organisé conjointement la 9^{ème} session de la Commission préparatoire ferroviaire, accueillie par le Secrétariat de l'OTIF. Ont participé à cette session 28 délégations gouvernementales, ainsi que la Commission européenne, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), la CEE-ONU - Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, et l'Union africaine. Plusieurs délégations participantes ont fait des déclarations, notamment le représentant de l'Afrique du Sud annonçant l'imminence de la quatrième signature par son pays, dans l'attente de l'autorisation du ministère des transports de se rendre à Rome quand la pandémie sera terminée. Pour les documents de la session, voir http://otif.org/en/?page_id=1117.

6. Suite à la session de la Commission préparatoire ferroviaire du 8 avril 2021, le Groupe de travail ferroviaire a organisé une table ronde intitulée "[Building Back Greener: Le rôle du Protocole ferroviaire de Luxembourg dans l'économie post-Covid](#)". L'événement, organisé par l'OTIF, comprenait un discours prononcé par une représentante de la Direction Générale de la mobilité et des transports (DG MOVE) (Commission européenne) et un panel auquel ont participé des représentants de la Communauté européenne du rail (CER), du Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et de l'African Rail Industry Association.

7. Le Secrétariat d'UNIDROIT continue de participer aux travaux du [Groupe d'experts établi par la CEE-ONU pour l'identification permanente du matériel roulant ferroviaire \(PIRRS\)](#), pour la mise en œuvre pratique du système d'identification unique du matériel roulant (URVIS). La deuxième réunion du Groupe de travail s'est tenue les 14 et 15 décembre 2020, tandis que la prochaine est prévue les 5 et 6 mai 2021.

Protocole spatial

8. Le Secrétariat a continué ses activités de promotion du Protocole spatial à la Convention du Cap afin de faciliter la mise en place de l'infrastructure internationale nécessaire pour son entrée en vigueur et d'encourager les Etats et les parties prenantes du secteur industriel à reconnaître les avantages du financement spatial basé sur l'actif. Le Sous-Groupe chargé de réévaluer la participation du secteur industriel à la promotion et au développement du Protocole spatial a réalisé un questionnaire destiné aux financiers du secteur spatial afin de comprendre l'impact du COVID-19 sur l'industrie et les avantages possibles du Protocole spatial dans une économie spatiale post-COVID-19. Les résultats de ce questionnaire ont été présentés lors d'un [webinaire coparrainé](#) par UNIDROIT et [BHO Legal en mars 2021](#). En outre, le Protocole spatial a également été présenté lors de diverses conférences internationales et dans plusieurs universités dans le cadre des activités de sensibilisation du Secrétariat.

b) Mise en œuvre du Protocole MAC à la Convention du Cap

9. Depuis septembre 2020, la Commission préparatoire (Protocole MAC) a poursuivi ses travaux en vue de l'établissement du Registre international du Protocole MAC et d'une Autorité de Surveillance. La Commission s'est réunie en deuxième session les 10 et 11 décembre 2020. Dans le

cadre du mandat conféré au Secrétariat par la Commission, le Secrétariat s'est engagé auprès de diverses organisations internationales pour leur permettre d'envisager de remplir le rôle d'Autorité de surveillance pour le Protocole MAC. La Commission se penchera à nouveau sur cette question lors de sa prochaine session les 3 et 4 juin 2021.

10. En outre, la Commission a établi deux Groupes de travail pour traiter des questions spécifiques relatives au Règlement pour le Registre MAC et à la nomination d'un Conservateur. Le Groupe de travail sur le Règlement de la Commission se sera réuni quatre fois d'ici juin 2021 et présentera un projet actualisé du Règlement du Registre MAC pour examen et approbation par la Commission lors de sa prochaine session. Dans le même temps, le Groupe de travail sur le Conservateur de la Commission se sera également réuni quatre fois d'ici juin 2021. Ce Groupe a préparé un projet de Demande de propositions qui sera examiné par la Commission lors de sa prochaine session. Une fois approuvée, cette Demande de propositions sera publiée et invitera les organismes intéressés par l'établissement et la gestion du Registre international pour les équipements MAC à soumettre des offres.

11. En outre, en octobre 2020, les Etats-Unis d'Amérique ont signé le Protocole MAC lors d'une cérémonie qui s'est tenue au siège d'UNIDROIT à Rome, portant le nombre total de signataires à 5. Le Secrétariat a été informé que l'Union européenne s'orientera vers une signature au cours du troisième trimestre de cette année. Le Secrétariat a poursuivi ses activités de promotion du Protocole MAC dans diverses réunions intergouvernementales, régionales et nationales afin d'encourager les signatures, les ratifications et le soutien des Gouvernements et de l'industrie.

c) Loi type sur les récépissés d'entrepôt

12. Suite à la 99^{ème} session du Conseil de Direction, le Secrétariat a établi le Groupe de travail d'UNIDROIT sur une Loi type sur les récépissés d'entrepôt. Le Groupe de travail est composé de 10 membres experts provenant de différents systèmes juridiques et régions géographiques, ainsi que de 6 organisations internationales et de 11 parties prenantes des secteurs public et privé participant au projet en tant qu'observateurs. Il est présidé par la Professeure Eugenia Dacornia, membre du Conseil de Direction d'UNIDROIT. Le Groupe de travail a tenu sa première session du 2 au 4 décembre 2020 en format hybride. Les discussions du Groupe au cours de cette session ont porté sur et suivi les indications d'un Document de réflexion préparé par le Secrétariat, en collaboration avec plusieurs membres du Groupe de travail. Ce document analyse les principaux points qui devraient être couverts par la Loi type, à savoir définitions, statut juridique et format des récépissés d'entrepôt, détails et forme des récépissés, transfert des récépissés d'entrepôt et leur enregistrement, exécution et priorité des garanties et des privilèges et droits et obligations des exploitants d'entrepôts. En outre, le Document de réflexion donnait un bref aperçu des instruments internationaux pertinents que le Groupe de travail devrait prendre en considération pour l'élaboration de la Loi type.

13. Suite à cette première session, le Secrétariat a mis en place un Comité de rédaction qui a préparé deux projets de chapitres pour la future Loi type, à savoir le Chapitre II "Délivrance d'un récépissé d'entrepôt", qui comprenait également des projets de dispositions sur les exigences de forme et de contenu d'un récépissé d'entrepôt, et le Chapitre IV "Transfert des récépissés d'entrepôt. Titulaires protégés et autres cessionnaires. Garanties. Dispositions diverses concernant le transfert". En outre, un sous-groupe informel sur certains aspects technologiques a été créé. Il a recueilli des informations sur le transfert des récépissés d'entrepôt électroniques et, plus largement, sur les approches législatives possibles pour traiter les récépissés sur papier et électroniques dans les dispositions de la Loi type. Les deux projets de chapitres suggérés et les informations spécifiques à la technologie, ainsi qu'un document de réflexion préparé par le Secrétariat fournissant des informations de base supplémentaires sur ces points, ont été présentés lors de sa deuxième session, qui s'est tenue du 10 au 12 mars 2021. La troisième session du Groupe de travail est prévue du 1^{er} au 3 septembre 2021.

2. Droit privé et développement agricole

a) Elaboration d'un document d'orientation international sur les contrats d'investissement en terres agricoles

14. Après son approbation par le Conseil de Direction d'UNIDROIT, lors de sa 99^{ème} session en septembre 2020, le Guide ALIC a été approuvé par le Fonds international de développement agricole (FIDA). Le processus d'approbation de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) est toujours en cours.

b) Structure juridique des entreprises agricoles

15. Lors de sa dernière session, le Conseil de Direction d'UNIDROIT a autorisé l'organisation d'un colloque en 2021 pour discuter et préciser la portée et le contenu potentiels du nouveau projet développé en coopération avec la FAO et le FIDA sur la Structure juridique des entreprises agricoles. Le webinaire de consultation s'est tenu les 15 et 16 avril et a servi de session de réflexion pour informer la rédaction d'une liste annotée de thèmes possibles à aborder dans un futur instrument prospectif.

16. Les 5 sessions de la consultation ont porté respectivement sur i) les exigences réglementaires et les nouvelles technologies; ii) les structures contractuelles pour collaboration; iii) les recours et les mécanismes de règlement des différends; iv) les structures d'entreprise pour l'organisation des agriculteurs; et v) les défis pour le financement agricole. Le webinaire a, en outre, approfondi la nature de la contribution à apporter par UNIDROIT, la FAO et le FIDA en fonction de leurs mandats et de leurs compétences. Centré sur les aspects juridiques et commerciaux des entreprises agricoles, le webinaire a réuni 80 participants et 35 intervenants d'horizons très divers, dont Ricardo Lorenzetti, juge et membre du Conseil de Direction, et des universitaires de Belgique, du Brésil, du Chili, des Etats-Unis d'Amérique, d'Inde, d'Italie, des Philippines et du Royaume-Uni ainsi que des représentants d'organisations internationales (FAO, FIDA, CNUDCI, Banque mondiale, PAM) et des représentants du secteur privé, d'ONG et de groupes de réflexion. Sur la base des conclusions des discussions et des résultats des recherches du Secrétariat, et compte tenu des échanges avec la FAO et le FIDA, un document complet sur la portée proposée du projet ainsi qu'une demande de convocation d'un Groupe de travail sera présenté lors de la réunion de septembre du Conseil de Direction.

3. Procédure civile transnationale: Meilleures pratiques pour des procédures d'exécution efficaces

17. La première réunion du Groupe de travail sur les meilleures pratiques pour des procédures d'exécution efficaces s'est tenue à Rome et sur Zoom du 30 novembre au 2 décembre 2020, sous la présidence de Madame Kathryn Sabo, membre du Conseil de Direction. Le Groupe de travail s'est concentré, pour l'essentiel, sur la détermination plus précise de la portée du projet, ainsi que sur les questions de méthodologie et d'organisation, et a discuté de l'impact de la technologie dans les procédures d'exécution. Pour plus d'informations, voir les documents ([Study LXXVIB – W.G.1 – Doc. 1 rev](#); [Study LXXVIB – W.G.1 – Doc. 2](#) (en anglais seulement) et le [Rapport](#) de la première session du Groupe de travail.

18. Pendant la période intersession, les membres du Groupe de travail et les observateurs ont été impliqués dans un programme de travail intense à travers l'activité de trois sous-groupes, soutenus par le Secrétariat: sous-groupe 1 sur la procédure d'exécution "post-adjudication"; sous-groupe 2 sur la procédure d'exécution des créances garanties (collatéral); sous-groupe 3 sur l'impact de la technologie sur la procédure d'exécution.

19. La deuxième réunion du Groupe de travail a eu lieu sur Zoom du 20 au 22 avril 2021 et a examiné les rapports préparés par les trois sous-groupes.

4. Contrats du commerce international: Formulation de principes en matière de contrats de réassurance

20. Le 8^{ème} atelier du projet d'élaboration des Principes du droit des contrats de réassurance (PRICL) s'est tenu à distance le 18 janvier 2021. L'atelier a examiné les documents préliminaires relatifs à la deuxième partie du projet PRICL, et a comporté une présentation par le Secrétaire Général et la Secrétaire Générale adjointe de la [Note sur les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international et la crise sanitaire COVID-19](#), qui a été suivie d'une discussion sur le PRICL et la COVID-19 (pour plus d'informations sur ce sujet, voir ci-dessous, Point 9 b)). Le Secrétariat a participé à plusieurs réunions pour discuter de l'utilisation des Principes d'UNIDROIT pour traiter des interférences contractuelles dues aux situations générées par le COVID.

5. Protection internationale des biens culturels: Collections d'art privées

21. Le Secrétariat a continué à promouvoir la Convention d'UNIDROIT de 1995 sur les biens culturels volés ou illicitement exportés et les Dispositions modèles définissant la propriété de l'État sur les biens culturels non découverts. Le Secrétariat a notamment organisé une conférence pour célébrer le 25^{ème} anniversaire de la Convention. Ce fut l'occasion de faire le point sur la mise en œuvre de la Convention, l'interaction et l'interdépendance des règles et des instruments culturels ainsi que de réfléchir sur le futur. Malgré la pandémie, le format hybride de la Conférence a permis de réunir environ 300 participants du monde entier, ainsi qu'une série d'orateurs éminents, notamment du marché de l'art, et de déclarations faites par de nombreux États parties et non parties à la Convention.

22. Le Secrétariat a également poursuivi ses travaux sur les collections privées avec une première conférence sur les objets orphelins organisée avec l'Université de Genève et la Fondation Gandur pour l'Art. Enfin, UNIDROIT a été invité à participer à la session sur le trafic illicite des biens culturels dans le cadre du G20 sur la culture organisée le 9 avril à Rome. En outre, la Convention d'UNIDROIT de 1995 a été présentée à diverses conférences internationales et dans plusieurs universités dans le cadre des activités de sensibilisation du Secrétariat.

6. Affacturage – Loi type sur l'affacturage

23. Le Groupe de travail chargé d'élaborer une [Loi type sur l'affacturage](#) a poursuivi ses travaux et s'est réuni en deuxième session en décembre 2020. Sous la présidence du Professeur Henry Gabriel, membre du Conseil de Direction, le Groupe a créé un sous-groupe chargé d'examiner les questions relatives aux conflits de lois qui s'est réuni à plusieurs reprises jusqu'à cette réunion. Lors de sa deuxième session, parallèlement à l'examen de la structure de la Loi type sur l'affacturage, le Groupe de travail a discuté en particulier des questions relatives aux effets du transfert d'une créance entre parties, à l'enregistrement des droits d'un affactureur, aux droits et obligations du débiteur d'une créance, à l'exécution des droits des affactureurs, ainsi que des travaux effectués par le sous-groupe sur les conflits de lois.

24. En outre, le Groupe de travail a poursuivi son examen d'autres instruments internationaux tels que la Loi type de la CNUDCI sur les opérations garanties, la Convention des Nations Unies sur la cession de créances et la Convention d'UNIDROIT de 1988 sur l'affacturage international, afin de s'assurer que la Loi type complétera les instruments existants dans toute la mesure du possible. Elle a également commencé à travailler à l'élaboration d'une Loi type qui reconnaît et répond aux besoins d'une industrie moderne de l'affacturage, tout en permettant aux États de mettre en œuvre un régime national conceptuellement solide pour l'affacturage, l'affacturage inversé et le financement de la chaîne d'approvisionnement.

7. Droit sur l'insolvabilité – Harmonisation des lois nationales sur l'insolvabilité pour la liquidation des banques et règles de coopération et de coordination dans les affaires transfrontalières

25. La Banque d'Italie a officiellement attribué à l'Institut les fonds relatifs à la Chaire conjointe UNIDROIT-Banque d'Italie, qui, au cours de sa première année, se concentrera sur le thème de "L'harmonisation des règles pour la liquidation forcée des institutions financières défaillantes". Un titulaire de la Chaire a été recruté et commencera à travailler sur ce projet, en qualité de consultant, en avril, à un coût minimal pour le Secrétariat.

26. Avec le soutien de l'Institut de stabilité financière de la Banque des règlements internationaux (BRI), UNIDROIT, en outre, organisera un Atelier conjoint sur la liquidation des banques les 7 et 8 juin 2021, au cours duquel des experts sélectionnés seront appelés à: i) évaluer la nécessité d'un instrument international dans le domaine de la liquidation des banques; ii) déterminer la forme la plus appropriée d'un tel instrument (éventuellement sous la forme d'un ensemble de principes ou d'un guide législatif, qui analyse différents modèles et identifie les meilleures pratiques); et iii) déterminer la portée du projet. L'atelier exploratoire a suscité un intérêt extraordinaire auprès des institutions officielles et du monde universitaire. L'événement comptera sur la participation, au plus haut niveau, de représentants du Fonds monétaire international, du Conseil de stabilité financière, de la Commission européenne, de l'Autorité bancaire européenne, du Conseil de résolution unique, de l'Association internationale des assureurs de dépôts, de la *Federal Deposit Insurance Corporation* (Etats-Unis), de la *Deposit Insurance Corporation* du Japon, de la *Hong Kong Monetary Authority* et de plusieurs banques centrales nationales.

27. Les conclusions de l'Atelier seront communiquées au Conseil de Direction lors de la 100^{ème} session en septembre.

8. Actifs numériques et droit privé

28. Lors de sa 99^{ème} session, le Conseil de Direction d'UNIDROIT a approuvé le projet "Actifs numériques et droit privé" avec un niveau de priorité élevé. Sous la direction de son Président, le Professeur Hideki Kanda, membre du Conseil de Direction d'UNIDROIT, le Groupe de travail a tenu sa première session du 17 au 19 novembre 2020 et sa deuxième session du 16 au 18 mars 2021. Deux autres sessions du Groupe de travail se tiendront en 2021, la troisième étant prévue du 30 juin au 2 juillet, et la quatrième en novembre.

29. Dans le cadre des travaux intersessions du Groupe de travail, quatre sous-groupes ont également été créés. Le sous-groupe 1, réuni quatre fois jusqu'à présent, traite du contrôle et de la garde; le sous-groupe 2, réuni trois fois jusqu'à présent, traite du contrôle et du transfert; le sous-groupe 3, réuni trois fois jusqu'à présent, traite des opérations garanties et le sous-groupe 4, qui compte deux groupes de travail distincts traitant respectivement de la taxonomie et des questions de droit international privé, s'est réuni deux fois jusqu'à présent.

30. Le Conseil de Direction s'est également prononcé en faveur d'une structure "renforcée" pour le projet qui impliquerait la création d'un Comité pilote sur les actifs numériques et le droit privé outre la création d'un Groupe de travail ([C.D. \(99\) B Misc. 2](#), paras. 7 et 8). Le Comité pilote, composé d'experts de différents domaines (à la fois techniques et juridiques), agirait à titre consultatif, afin de permettre une participation plus large pour que toutes les sensibilités et les réalités nationales soient prises en compte, d'accroître la transparence et de fournir des informations précieuses et spécifiques au Groupe de travail. Le Comité pilote sera présidé par la Professeure Monika Pauknerová, membre du Conseil de Direction d'UNIDROIT. UNIDROIT a jusqu'à présent invité ses Etats membres à nommer un ou plusieurs experts au Comité pilote, qui devrait commencer ses activités dès que le Groupe de travail aura suffisamment progressé pour permettre un examen préliminaire de ses travaux.

9. Les instruments d'UNIDROIT et la pandémie du Covid-19

a) Convention portant loi uniforme sur la forme d'un testament international

31. Suite aux recherches préliminaires présentées au Conseil de Direction lors de sa 99^{ème} session ([C.D. \(99\) B.9, par. 25-38](#)), le Secrétariat a mené des recherches supplémentaires pour mieux évaluer l'efficacité et l'utilité de la Convention dans le monde de la pratique. Les résultats de ces recherches supplémentaires seront présentés au Conseil de Direction sous la forme d'un document fournissant une vue d'ensemble plus détaillée de l'état, de la mise en œuvre et des perspectives d'avenir de la Convention, ainsi que de la manière dont la Convention peut aider à surmonter les difficultés générées par le contexte COVID-19.

b) Contrats de réassurance

32. Le Secrétariat coopère avec les membres du Groupe de travail sur le PRICL pour rédiger une Note sur le PRICL et la crise sanitaire de Covid-19. La Note examinera l'impact du PRICL dans la situation de pandémie et de post-pandémie, également à la lumière de la relation entre le droit général des contrats (et en particulier l'UPICC) et le régime juridique spécifique et la pratique des contrats de réassurance et d'assurance. Un webinaire pour discuter de la Note aura lieu le 27 mai 2021, dans le cadre de l'*ELI Special Interest Group on Insurance Law* et des *ATILA Transatlantic Lectures in insurance law*.

ACTION DEMANDEE

34. *Le Secrétariat d'UNIDROIT invite le Conseil de Direction à prendre note de l'avancement des projets en cours d'UNIDROIT.*